



# Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

## Annonces salariales du garde des sceaux : diviser pour mieux régner !

A trois mois des élections professionnelles, le garde des sceaux a annoncé à la presse (et à elle seule, comme d'habitude) une « revalorisation » des magistrats à hauteur de 1 000 euros brut par mois. Cette annonce a évidemment provoqué des remous dans les greffes. Mais ne vous y trompez le Syndicat de la Magistrature a [dénoncé cette manœuvre politique dans son communiqué du 12 septembre](#).

Et pour le greffe ? Officiellement aucune annonce, mais *France Info* évoque le 12 septembre 250 euros brut en plus par mois pour les greffiers d'ici fin 2023 tandis que *Le Monde* avance le 14 septembre la somme de 15 millions pour « renforcer le corps des greffes dont 10 millions de revalorisation salariale », ce que le journal estime à 150 euros par mois. Nous sommes donc les premiers concernés, mais comme toujours les derniers informés.

Rappelons le contexte actuel :

=> **la grille indiciaire des SA n'a été que partiellement revue au 1er septembre** mais à savoir uniquement l'intégralité du 2ème grade et les quatre premiers échelons du 1er grade. Les greffiers, dont la grille indiciaire est presque un copier-coller de la grille des SA s'interrogent : leur grille va-t-elle être revue en conséquence ? Aucune information côté DSJ...

=> **le point d'indice a été revalorisé le 1er juillet 2022**, mais le SMIC a de nouveau augmenté le 1er août du fait de l'inflation, rattrapant de fait la grille des catégories C qui avait été « révisée » le 1er mai ;

=> **la « revalorisation » de l'IFSE** des corps particuliers (greffiers et directeurs) a été mise en place sans aucune concertation au sein des services judiciaires contrairement à l'IFSE des corps communs qui avait au moins fait l'objet d'une présentation aux organisations syndicales ;

=> **la pseudo-prime au mérite (le CIA)** a été revue à la hausse notamment pour les agents de catégories C pour lesquels les montants étaient indigents. Mais pour les corps particuliers, nous sommes toujours en attente de la circulaire ;

=> fin 2021, le garde des sceaux avait annoncé **l'ouverture de négociations pour les greffes**, avec l'objectif de signer un protocole en janvier 2022. Sans surprise rien n'est venu... En conséquence, avec la CFDT et FO nous avons demandé au directeur des services judiciaires l'ouverture de négociations auxquelles le ministre n'a pas donné suite.

Face à l'inflation et à l'augmentation actuelle du coût de la vie, l'absence de concertation du ministère et de la DSJ est inacceptable.

**Nous portons des revendications pour l'ensemble des fonctionnaires (voir [notre tract sur le pouvoir d'achat](#)), nous boycottons le CTSJ de ce jour et renouvelons notre demande d'ouverture de négociations salariales et statutaires.**

Montreuil le 14 septembre 2022